

L'Université Maghrébine face aux défis de l'intégration euro-méditerranéenne

MOHAMMED ZAHER BENABDALLAH

Président de l'Université Moulay Ismaïl de Meknès

Maroc

president@umi.ac.ma

www.umi.ac.ma

RESUME

Cet article décrit, à partir d'une brève présentation de l'évolution des universités maghrébines durant ces dernières années, les principaux défis que doivent relever les systèmes universitaires maghrébins durant la deuxième décennie du vingt et unième siècle. Relever ces défis est d'une importance capitale si ces systèmes veulent concrétiser avec succès la volonté politique de s'arrimer à l'espace européen de l'enseignement supérieur et contribuer activement à la mise en oeuvre d'un processus d'intégration des universités euro-méditerranéennes, dans le cadre de l'ambitieux projet de l'Union pour la Méditerranée. Un intérêt particulier est accordé aux difficultés et aux problèmes liés à l'adoption par les universités maghrébines de l'architecture pédagogique Licence Master Doctorat et à l'alignement sur les bases du processus de Bologne; ainsi qu'à la diffusion de la culture de l'évaluation et de la mise en oeuvre des principes de l'assurance qualité. La contribution des universités de la région du Maghreb aux politiques nationales de développement économique et social, à travers l'orientation de plus en plus professionnelle de la formation et de plus en plus appliquée de la recherche scientifique et technique, est discutée à la lumière de certaines réticences au sein de l'opinion publique universitaire. Une partie de la communauté universitaire maghrébine demeure en effet attachée au rôle traditionnel de l'université accordant la priorité à la production et à la transmission du savoir; indépendamment de toute considération liée à la problématique de l'insertion professionnelle des lauréats.

Mots clés: Universités du Maghreb, Maroc, Algérie, Tunisie, Processus de Bologne, Système LMD, Réforme, Assurance Qualité, insertion professionnelle.

New Spanish university policy foundations: reflections in the Spanish parliament

RESUMEN

El presente artículo define, a partir de una breve descripción de la evolución de las universidades magrebíes a lo largo de los últimos años, los principales desafíos que deben enfrentar los sistemas universitarios del Maghreb en la segunda década del siglo XXI, si quieren lograr con éxito la voluntad política de acercarse al Espacio Europeo de Educación Superior y contribuir activamente a la puesta en marcha de un proceso de integración de las universidades euro-mediterráneas dentro del marco del ambicioso proyecto de la Unión por el Mediterráneo. Un especial interés acorde con las dificultades y los

problemas ligados a la adopción por las universidades del Maghreb del esquema pedagógico licenciatura, máster y doctorado, y a la alineación sobre las bases del proceso de Bolonia; así como a la difusión de la cultura de evaluación y de la aplicación de los principios de garantía de calidad. La contribución de las universidades de la región del Maghreb a las políticas nacionales de desarrollo económico y social a través de la orientación cada vez más profesional de la formación y más aplicada en la investigación científica y tecnológica está siendo discutida a raíz de ciertas reticencias dentro de la propia opinión pública universitaria, de la cual, una parte sigue estando agarrada al papel tradicional de la Universidad, acordando la prioridad a la producción y la transmisión del conocimiento, independientemente de toda consideración relativa a la problemática de la inserción profesional de los titulados.

Palabras clave: Universidades del Maghreb, Marruecos, Argelia, Túnez, Proceso de Bolonia, Sistema LMD, reforma, Garantía de la calidad, inserción profesional.

New Spanish university policy foundations: reflections in the Spanish parliament

ABSTRACT

Through an overview of Maghrebian universities' evolution throughout the last previous years, this paper describes the main challenges that the higher education system in the Maghreb region will face during the second decade of the twenty first century. These challenges will be the key for universities to successfully achieve the political will aiming to integrate them to the European area of higher education within the ambitious framework of the Union for the Mediterranean project. The article emphasizes the different difficulties and problems resulting from the adoption of the "LMD" architecture, related to the basics stated by Bologna Process, and linked with the principles like quality assurance and evaluation of work. Maghrebian universities' contribution to the different national policies concerning economic and social development through a professionalization of education is discussed under the light of some dissensions within the academic public. Some of them are still attached to the classical view of education being mainly concerned about producing and transmitting knowledge without any concern about the employment issue of young graduate.

Key words: Maghrebian Universities, Morocco, Algeria, Tunisia, Bologna Process, LMD system, Reform, Quality assurance, Graduates' employment.

Introduction

La fin du vingtième siècle a été marquée à l'échelle internationale, par de profonds bouleversements politiques, économiques et sociaux. Ces bouleversements ont été accompagnés par une mutation progressive de la civilisation moderne vers une société d'information où les nouvelles technologies et la communication occupent une place sans cesse grandissante. Cette mutation a induit la recherche d'un nouvel ordre économique mondial basé plus sur le savoir et la compétence des ressources humaines, que sur l'importance des ressources naturelles. Ce nouvel ordre a impliqué une globalisation de l'économie mondiale rendant nécessaire l'ouverture de chaque pays sur la communauté internationale dans un esprit de recherche constante de la productivité et de la compétitivité. Cette nécessité d'ouverture et d'adaptation impose, en ce début de vingt et unième siècle, de nouveaux défis à toutes les nations soucieuses de leur avenir. L'un des plus importants de ces défis est la modernisation des systèmes éducatifs et leur adaptation aux exigences de l'économie moderne nécessitant la formation de nouveaux types de lauréats ayant des profils adaptés à la demande des nouveaux secteurs de l'activité économique moderne et assimilant l'importance des nouveaux enjeux de la concurrence internationale.

Conscients de l'importance de cette modernisation des systèmes éducatifs et de leur ouverture à l'international, la majorité des pays européens s'est engagée, suite à l'adhésion au processus de Bologne,

dans un ambitieux projet de mise en oeuvre d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Ce projet d'une importance stratégique, a permis depuis quelques années déjà, une certaine harmonisation des architectures pédagogiques des cursus de formation et des modalités de validation des acquis du processus d'apprentissage au sein des universités européennes. Cette harmonisation a eu de multiples effets bénéfiques, dont la facilitation des mobilités des étudiants et des enseignants chercheurs.

Les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) ne pouvaient se permettre, en raison de l'importance de leurs liens historiques avec l'Europe, de rester en dehors de cette dynamique. Ils se sont donc, à leur tour, engagés dans un processus d'alignement progressif de leurs systèmes d'enseignement supérieur sur les fondements du processus de Bologne. Nous essaierons ci-après de faire le point sur l'état d'avancement de ce rapprochement des systèmes universitaires maghrébins de leurs homologues européens et sur les principales difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ce rapprochement. Nous donnerons alors une modeste vision personnelle de ce qui va constituer les principaux défis que doivent relever les universités maghrébines, si elles veulent vraiment réussir l'arrimage à l'espace européen de l'enseignement supérieur et contribuer positivement à la construction souhaitée d'un espace similaire plus large, à l'échelle euro-méditerranéenne.

Situation actuelle

Le tableau ci dessous regroupe quelques données de base sur les trois pays du Maghreb et sur leurs systèmes d'enseignement supérieur (données recueillies à partir des banques de données statistiques de grandes organisations internationales). Bien que certaines de ces données puissent être discutables, le tableau illustre de manière évidente l'écart important qui existe encore à tous les niveaux, entre les universités maghrébines et leurs homologues européennes. On peut penser à ce sujet, qu'il est légitime de lier ce retard au rang modeste occupé par ces trois pays au niveau du classement annuel des pays, établi annuellement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et basé sur l'indice de développement humain.

	Maroc	Algérie	Tunisie
Population en 2008 ¹	31 605 616	34 373 426	10 327 800
PIB / habitant en 2008 (US \$) ¹	2 769	4 845	3 903
Indice de Développement Humain et classement en 2007 ²	0,654 (130)	0,754 (104)	0,769 (98)
Nombre d'universités publiques	15	36	12
Nombre d'étudiants (public + privé) en 2007 ³	369 142	901 562	326 185
Taux Brut de Scolarisation dans le Supérieur (CITE 5 & 6) en 2007 ³	11,3	24,0	32,0
% PIB consacré à la recherche (2005-) ⁴	0,64	0,07	1,02
Articles publiés dans les domaines scientifiques et techniques en 2005 ⁴	443	350	571
Webometrics ⁵	NC* 3416	NC* 3782	NC* 5809

1 – Banque Mondiale

2 – PNUD

3 – UNESCO

4 - IHESJTu

5 – Cybermetrics Labs.

* Aucune université classée dans les «Top 500»

Cependant et malgré tous ces indicateurs peu flatteurs, on ne peut nier que les gouvernements des trois pays ont consenti depuis une dizaine d'années d'importants efforts en vue de la modernisation et du développement de leurs systèmes universitaires. Ces efforts ont porté dans le cadre d'une vision globale, sur plusieurs niveaux allant de la révision des statuts des enseignants chercheurs et l'amélioration de leurs conditions salariales, à la structuration de la recherche, en passant par l'adoption de l'architecture pédagogique LMD, traduisant une évidente volonté politique d'alignement sur les standards européens.

Cette adoption du système LMD constitue, à notre avis, la mesure phare des réformes universitaires engagées dans les pays du Maghreb durant la première décennie du vingt et unième siècle. Elle ne s'est pas faite de la même manière, ni en même temps dans les trois pays. Ainsi, le Maroc a été le premier à adopter cette architecture et à l'imposer aux nouveaux bacheliers inscrits en 1ère année de licence dans tous les établissements à accès ouvert (Facultés des Sciences, des Lettres et de Droit), dès la rentrée universitaire 2003-2004 (Borm, 2004). Le cycle master a été mis en oeuvre à partir de la rentrée 2006-2007 et le doctorat en 2008-2009, ce qui a permis de généraliser le système à l'ensemble des trois cycles de l'enseignement supérieur.

En Tunisie, les responsables ont fait le choix de mettre le système en oeuvre de manière progressive en trois fournées : la première a appliqué le système LMD à partir de septembre 2006. La deuxième vague l'a appliqué en septembre 2007. Le dernier groupe a adopté le LMD en septembre 2008. Les institutions universitaires sont restées libres de fixer l'échéance de leur réforme tenant compte de leurs propres contraintes. Le système LMD sera généralisé en Tunisie à l'horizon de 2012 (Mesrt 2006, Jort 2008).

En Algérie, l'application du système a été initiée aussi de manière progressive à partir de la rentrée universitaire 2004-2005 qui a connu la mise en place du diplôme de Licence «nouveau régime» organisé en six semestres comportant des unités d'enseignement capitalisables et transférables. Le décret instaurant le système LMD dans son ensemble a été publié en août 2008. Ceci étant, l'enseignement supérieur en Algérie désigné par le terme «formation supérieure graduée» est dispensé encore aujourd'hui selon deux régimes: Classique et L.M.D. La formation graduée classique comprend la formation supérieure de longue durée (niveau 6 : Quatre à sept ans d'études selon les filières) et la formation supérieure de courte durée (niveau 5: trois ans d'études).

Signalons finalement que l'Algérie et la Tunisie ont adopté le système des « crédits » acquis par l'étudiant lors des différentes étapes de l'évaluation de ses connaissances, se rapprochant ainsi du système des «ECTS» utilisé dans les universités européennes. Au Maroc, ce système n'est pas encore en vigueur.

Une des grandes nouveautés apportées par l'adoption du système LMD a été la mise en place de procédures d'accréditation (habilitation) des filières (parcours) d'enseignement dans les trois niveaux de l'enseignement supérieur. Ces procédures généralisées depuis quelques années au niveau des trois pays, ont permis de définir des «canevas» établis selon des normes pédagogiques unifiées, que doivent respecter tous les établissements universitaires désireux d'ouvrir de nouvelles filières lors de la présentation de leurs projets.

Il convient d'observer à ce sujet, que les instances légalement chargées de l'octroi de l'accréditation relèvent, dans les trois pays du Maghreb, de l'autorité gouvernementale en charge de l'enseignement supérieur. Cette tutelle est l'objet d'un débat actuellement et plusieurs membres de la communauté des responsables universitaires pensent qu'il serait judicieux de créer des instances autonomes et indépendantes qui seraient chargées de l'évaluation du système universitaire dans son ensemble, selon des référentiels de qualité alignés sur les standards européens et internationaux.

La possibilité donnée dorénavant à chaque université maghrébine de proposer, dans le cadre de sa propre politique de développement, la création de nouvelles filières de formation au niveaux des trois cycles du LMD, est une étape importante du processus de renforcement de l'autonomie des universités. La procédure d'accréditation ou de renouvellement de l'accréditation des filières mettant en place des commissions nationales d'évaluation selon des critères clairement définis, a permis d'introduire

progressivement au sein de la communauté des universitaires maghrébins la culture de l'évaluation, véritable garant de la qualité de tout système moderne d'éducation et de formation.

La mise en oeuvre du système LMD au sein des universités maghrébines, malgré tous les efforts déployés par les responsables universitaires, ne s'est pas faite aisément. Elle a notamment fait l'objet de beaucoup de réticences et de réserves de la part de beaucoup d'étudiants ainsi que de la part d'une partie du corps des enseignants chercheurs.

Les principales difficultés qu'ont dû affronter les établissements universitaires lors du basculement vers le nouveau système sont liées aux effectifs des étudiants, souvent pléthoriques, ce qui est peu compatible avec la nécessité d'organisation des enseignements et des évaluations des connaissances au sein de petits groupes d'étudiants. En effet, tant l'infrastructure que les moyens humains et logistiques de la plupart des établissements à accès ouvert ne permettent pas un tel type d'organisation.

L'abandon des examens de fin d'année au profit du contrôle continu des connaissances préconisé par la réforme pédagogique, est difficile à concevoir de ce fait, dans un grand nombre de facultés de masse où le nombre d'inscrits dans un module d'un semestre donné peut dépasser le millier d'étudiants. L'apport qualitatif de l'adoption du système modulaire et semestriel dans le cadre de l'architecture pédagogique LMD est difficile à mettre en exergue dans ces conditions. De même que la mise en oeuvre d'une relation rapprochée et individualisée entre l'enseignant et l'étudiant pouvant conduire à un meilleur suivi de la progression de ce dernier dans son parcours est souvent impossible.

Une autre grande difficulté rencontrée lors de la mise en oeuvre du système LMD dans les universités maghrébines a été due à la nécessité de faire cohabiter pendant une période de transition, l'ancien et le nouveau système. Cette coexistence de deux systèmes pédagogiques a rendu difficile la mise en place d'un système efficace de gestion informatisée permettant le suivi du parcours de l'étudiant et des modules d'enseignement qu'il a validé et capitalisé et éventuellement des crédits correspondants. Le basculement d'un système d'enseignement annuel, sanctionné par un examen de fin d'année, à un système modulaire et semestriel où la progression pédagogique de l'étudiant est beaucoup plus complexe, n'a pas été aisée.

Les défis à relever

Le fait d'adopter le système LMD n'est qu'un volet d'une réforme globale de l'enseignement supérieur dans les pays du Maghreb, portant par ailleurs sur l'amélioration de la productivité scientifique et de l'innovation dans les laboratoires universitaires de recherche et la promotion de la bonne gouvernance dans les différents niveaux de la hiérarchie administrative universitaire. L'alignement souhaité des universités maghrébines sur les standards des systèmes universitaires européens est cependant encore loin d'être atteint, malgré les progrès tangibles enregistrés durant les dernières années.

Il est toutefois encourageant de constater qu'il existe une réelle volonté des pouvoirs politiques de développer et de moderniser l'ensemble du système éducatif en vigueur au sein des trois pays du Maghreb. Cette nécessaire volonté politique est cependant insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'un engagement de l'ensemble des acteurs concernés par les questions de l'éducation et de la formation, dans le cadre d'une vision globale concertée et faisant l'objet d'un consensus au niveau des forces politiques et syndicales et de la société civile. L'élaboration de cette vision globale et la préparation des conditions favorables à ce consensus, constituent à notre avis l'un des défis majeurs auxquels seront confrontés durant la prochaine décennie les systèmes universitaires maghrébins, souvent fortement dominés par des intérêts corporatistes peu favorables aux changements qu'impose l'ouverture à l'international et ce qu'elle suppose comme efforts de modernisation.

Sur un autre plan, il est facile de prévoir que l'une des questions majeures que devront se poser les responsables des systèmes universitaires maghrébins durant la prochaine décennie est celle de savoir comment concilier l'impérieuse nécessité de relever substantiellement le faible taux brut de scolarisation

dans l'enseignement supérieur (allant de 11 à 32 % dans les trois pays), avec la volonté clairement affichée d'adopter et de généraliser progressivement les principes de l'assurance qualité au sein de toutes les universités.

Ce défi de la «massification» permettant l'augmentation du faible taux brut de scolarisation dans le supérieur constitue à notre avis, le défi majeur que doivent relever nos universités au cours de la prochaine décennie. Nous pensons en effet que tous les efforts actuellement déployés par les gouvernements des trois pays et les investissements assez importants qui sont consentis dans le domaine de l'enseignement supérieur, ne donneront les fruits escomptés et ne se répercuteront positivement sur la dynamique de développement économique et social, que si une plus grande frange de la population maghrébine en âge de suivre un enseignement supérieur, ait la possibilité de le faire dans de bonnes conditions et avec des perspectives raisonnables d'employabilité.

Concilier l'objectif de la massification avec celui de la qualité est un challenge difficile. D'autant plus que les contraintes politico-sociales ne permettent d'envisager dans l'immédiat une quelconque participation des étudiants au financement des universités publiques où ils étudient. Cette participation, sous forme de frais d'inscription ou de scolarité, est à notre avis, tout à fait nécessaire pour doter les universités d'un complément des financements publics forcément limités et qui constituent encore actuellement leur unique source de financement (en dehors de certaines ressources propres généralement faibles, comme les revenus des activités de formation continue payante ou des contrats de recherche ou de prestations de services au profit des entreprises).

On peut penser à ce sujet que l'enseignement supérieur privé, encore très peu développé au sein des pays du Maghreb, a un rôle important à jouer, en contribuant avec la flexibilité inhérente à son statut autonome et les moyens financiers dont peuvent disposer certains établissements, à la formation d'un nombre grandissant de cadres qualifiés de bon niveau. Cette participation suppose cependant que les autorités gouvernementales en charge de l'enseignement supérieur généralisent les processus d'accréditation des filières d'enseignement aux établissements et aux universités privés et mettent en place l'arsenal juridique adéquat pour la reconnaissance des diplômes délivrés par ce type d'établissements et leur équivalence avec les diplômes nationaux délivrés par les universités publiques.

Signalons par ailleurs, qu'il est actuellement bien admis qu'en dehors d'une mise en place réussie d'instances nationales d'évaluation et d'une généralisation de la démarche qualité dans toutes les activités de formation ou de recherche au sein des universités maghrébines, celles-ci ne sauront gagner la crédibilité à laquelle elles aspirent et qui constituera le réel « ticket d'entrée » au club fermé des universités internationalement reconnues et respectées et dont les étudiants et les lauréats peuvent raisonnablement participer aux échanges inter-universitaires dans le cadre de la mobilité internationale, devenue aujourd'hui partie intégrante de la formation moderne de l'étudiant.

Le fait qu'aucune université maghrébine ne figure encore au top 500 du classement académique des universités mondiales (ARWU Shanghai) ou des divers classements de ce type, rend ces universités peu attractives et compromet sérieusement leurs chances de développer un partenariat et des échanges fructueux et mutuellement bénéfiques avec les universités européennes les plus avancées. L'accès à une place, même arriérée, du classement ARWU ou des classements similaires, constituera sans doute un autre défi important que doivent relever dans les années à venir les universités maghrébines.

Le rôle de l'université et sa contribution aux progrès socio économiques a fait l'objet d'un large débat au sein de la communauté universitaire maghrébine durant ces dernières années. Les statistiques assez inquiétantes sur le chômage des diplômés (essentiellement ceux des établissements à accès ouvert) ont amené les gouvernements à préconiser l'orientation massive des étudiants vers les filières scientifiques et techniques plutôt que vers celles des Sciences Humaines et Sociales. La création récente des Licences Professionnelles et des Masters Spécialisés, souvent montés en partenariat avec des industriels, est une avancée significative permettant d'ouvrir des horizons nouveaux aux établissements universitaires maghrébins.

Une autre initiative intéressante dans le même sens, a été l'adoption progressive par les Ministères de tutelle, de la démarche « contrat programme » avec les universités. Cette démarche est basée sur une identification claire des objectifs académiques de chaque université, dans le cadre d'un projet de développement global et cohérent, accompagnée d'un engagement de l'état à financer les actions programmées dans le cadre de ce projet. Elle suppose une obligation de rendu de compte et un suivi régulier selon des indicateurs de performance unifiés. La généralisation de cette démarche est aussi l'un des principaux défis de la prochaine décennie pour nos universités.

Conclusion

L'adoption de l'architecture pédagogique LMD par les universités Maghrébines a constitué un pas important vers la modernisation de ces universités et leur mise au diapason des universités européennes. Il faut cependant reconnaître que, malgré la prise de conscience des pouvoirs politiques maghrébins de l'importance de l'investissement productif de savoir, d'innovation et de qualification des ressources humaines, beaucoup de défis restent à relever durant la prochaine décennie.

Toutes les démarches novatrices décrites dans cet article et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de décrire, ont fait souffler au courant des dernières années, un réel vent de modernité sur les universités des trois pays du Maghreb. L'ensemble de ces réformes se heurte cependant à un certain conservatisme de la communauté universitaire maghrébine dont une partie semble relativement effrayée par les changements accélérés connus par les universités de la région dans un laps de temps si réduit. L'une des grandes interrogations faites par les sceptiques de la réforme concerne la priorité absolue donnée à la création des filières professionnelles au détriment des filières d'études fondamentales et l'encouragement clair de l'orientation des axes de recherche au sein des laboratoires universitaires vers des thématiques à finalité appliquée. Ne serait-on pas en train de dénaturer ainsi la vocation et la mission de base de l'université, traditionnellement consacrée à la transmission du savoir et à sa production? Est-il raisonnable de privilégier autant la formation de cadres assez fortement spécialisés dès les premières années de l'université, au détriment de la formation généraliste et polyvalente des filières de l'ancien système?

S'il peut sembler légitime de poser ce genre de questions, nous pensons que le succès des politiques actuelles de formation au sein des universités maghrébines dépendra essentiellement de leurs capacités d'adaptation à la nouvelle conjoncture régionale et à la facilité de leur intégration dans le cadre d'un espace commun d'enseignement supérieur partagé avec les universités européennes et celles du reste des pays du sud de la méditerranée.

Referencess bibliographiques et sources électroniques

ARTEMIS. *Bulletin Officiel du Royaume du Maroc*, n° 5222 du 17 Juin 2004; Décret N° 2-04-89.

ARTEMIS. *Bulletin Officiel du Royaume du Maroc*, n° 5544 du 19 juillet 2007; Décret N° 2-06-489.

CONSEJO SUPERIOR DE INVESTIGACIONES CIENTIFICAS (España) (2010). *Ranking Web of World Universities*. Recuperado en junio de 2010 de <http://www.csic.es/web/guest/home>.

INSTITUTE OF HIGHER EDUCATION OF SHANGAI JIAO TONG UNIVERSITY (Chine). (2009). *Academic Ranking of World Universities*. Recuperado en junio de 2010 de <http://www.arwu.org/>.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE DIRECTION GENERALE DE LA RENOVATION UNIVERSITAIRE - REPUBLIQUE TUNISIENNE (2006). *La Recherche Scientifique et de la Technologie (Tunisie): «La réforme LMD en Tunisie, Note de cadrage»*. Recuperado en junio de 2010 de http://www.mes.tn/lmd/lmd_tunisie.pdf.

THE SECRETARY GENERAL OF THE GOVERNMENT - LA REPUBLIQUE ALGERIENNE (2008). *Journal Officiel de la République Algérienne*, N° 48, 24 août; Décret N° 08-265.

THE SECRETARY GENERAL OF THE GOVERNMENT - LA REPUBLIQUE ALGERIENNE (2004). *Journal Officiel de la République Algérienne*, N° 75; 24 novembre; Décret N° 04-371.

THE SECRETARY GENERAL OF THE GOVERNMENT - REPUBLIQUE TUNISIENNE (2008). *Journal Officiel de la République Tunisienne*, N° 79, 30 septembre; Décret N° 2008-3123.

UNESCO (2007). *Institut Statistique*. Recuperado en junio de 2010, de <http://www.uis.unesco.org/>.

UNITED NATIONS (UN) (2009). *Rapport mondial sur le développement humain*. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

WORLD BANK (2007). *Data & Research*. Recuperado en junio de 2010, de <http://data.worldbank.org/>.



Mohammed Zaher BENABDALLAH, Président de l'Université Moulay Ismaïl de Meknès (Maroc) est né en 1956 à Rabat. Il a obtenu un Diplôme d'Etudes Supérieures de 3ème Cycle en Chimie Organique à la Faculté des Sciences de l'Université Mohamed V Agdal de Rabat en 1980 et un Doctorat d'Etat ès Sciences Physiques à l'Institut Universitaire de Recherche Scientifique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (France) en 1987. Il a gravi pratiquement tous les échelons du métier d'enseignant au Maroc puisqu'il a commencé sa carrière administrative comme Professeur de l'Enseignement Secondaire en 1975 avant de passer à l'Enseignement Supérieur où il a exercé comme Assistant à partir de 1978; Maître-assistant à partir de 1980; Maître de Conférences à partir de 1987 et Professeur de l'Enseignement Supérieur depuis 1991. Il a été par ailleurs Membre de la Commission Administrative du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESup) de 1989 à 2000 et Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université Moulay Ismaïl de Meknès de 2003 à 2008. Il est actuellement Président du côté Marocain du comité mixte de coordination de la coopération dans le domaine de la recherche scientifique entre le Maroc et l'Égypte.